



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

Délibération N° 2024-02-20
Prolongation du contrat de projet SIG'Estuaire 2:0

Membres en exercice : 17
Membres présents : 04
Suffrages exprimés : 04

Pour : 04
Contre : 0
Abstention : 0

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 et le PV du CS du 28/03/2024 ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Considérant la révision du SAGE Estuaire et la nécessité d'alimenter l'état des lieux du SAGE par les données intégrées dans SIGEstuaire et, à l'inverse d'enrichir l'outil par l'étude de révision ;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : De prolonger le contrat de projet de chargé de mission du SIG'Estuaire2.0 à compter du 1^{er} juillet 2024, jusqu'au 31 octobre 2024 pour valoriser l'outil pendant la phase de révision du SAGE,

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à effectuer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autres partenaires, pour financer le poste dont les dépenses sont inscrites au Budget Annexe Eau.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

La Présidente,

Françoise De ROFFIGNAC

Le secrétaire de séance,

Louis CAVALEIRO

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
12 rue de la République - 33390 BLAYE
Siret : 253 306 310 00058
contact@smiddest.fr

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.